
Certificat d'aptitude à l'exercice de la médecine.

Numéro d'inventaire : 1979.25363

Auteur(s) : Edme Etienne Alexandre Bachelet

Type de document : diplôme

Éditeur : non renseigné (Paris)

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1803

Description : Feuille de parchemin. Ruban adhésif au verso. Texte manuscrit calligraphié. La feuille a été réglée à la mine. Deux timbres au recto, un timbre au verso.

Mesures : hauteur : 244 mm ; largeur : 327 mm

Notes : Certificat attestant que le lauréat a satisfait aux examens passés à la fin du cursus de médecine: une interrogation sur les différentes parties de la médecine, les 11 thermidor et 5 fructidor an X; la rédaction et l'impression d'une thèse qu'il a soutenue publiquement le 28 germinal an XI. Le certificat est daté du vendredi 2 floréal an XI, et est revêtu d'un timbre à l'effigie d'Hippocrate. Le document est certifié par le maire-adjoint du 11ème arrondissement de Paris, avec le timbre de la mairie. Il est précisé que ce certificat ne tient pas lieu d'autorisation légale d'exercice. Au verso, un timbre d'acquittement de 75 centimes du département de la Seine.

Mots-clés : Diplômes universitaires

Médecine, pharmacie

Filière : Université

Niveau : Supérieur

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Lieux : Paris, Paris

liberté égalité

École de Médecine de Paris

N° 241

Nous Professeur. de l'école de médecine de Paris, en vertu de l'autorisation qui nous a été donnée par le Ministre de l'Intérieur, d'admettre à des examens les élèves qui, ayant acheté leur cours, désirent donner la preuve de leur connaissance qu'ils ont acquise, Certifions que le C^{me} Edme-Étienne Alexandre Bachelet, âgé de vingt-cinq ans, né à Linsay, département de l'Yonne, après avoir été interrogé par nous, les onze Thérinodov et cinq Fructidov an X, sur les différentes parties de la médecine, a composé et fait imprimer une dissertation en français, ayant pour titre; Dissertation sur la partie phagédatique ou rongeante, sur laquelle il a répondu publiquement le vingt-huit germinal an XI, aux questions et objections qui lui ont été posé nous faîtes; dans lesquelles actes probatoires, la capacité ayant été reconnue, Nous déclarons que ledit C. Bachelet est pourvu de connaissance exigible pour l'exercice de l'art de guérir; l'incéquation lui ayant délivré le présent certificat, signé du seau de l'école et qu'il a signé avec nous.

*L'Ecole; par la concession du présent, n'entend rien préjuger sur le mode
qui est déterminé par le Corps législatif, pour être admis au droit d'exercer
la médecine, auquel le c. B. achèler sera tenu de se conformer.*



Nous m'aîtront au contraire arrout de Paris Citoyens
Visiblement & devant les signatures à contre des C^{es} Chaussées
à l'Assemblée, l'Assemblée a pu faire tout ce qu'il a été demandé.
Paris, le 1^{er} mai 1791, à deux heures au matin.

Donné à l'Ecole de médec. de Paris
le Vendredi deux floréal au ouze de l'elo-
République Francaise

Au Nom de l'Ecole?

W. H. Raaffs Dr. Lappus. Horowitz
President. Secretary. Director. an 11